

# P.O.S.S.

## Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours



**PISCINE ♦ SPORTS ♦ LOISIRS**

- Toboggans aquatiques
- Spas
- Solariums
- Jets massants
- Pataugeoire
- Bains bouillonnants
- Sanarium
- Halothérapie
- Espace forme
- Cafétéria

**Piscine Sports Loisirs**  
Rue de l'Hôtel de Ville - 35510 Cesson-Sévigné  
tél : 02 99 83 52 10  
[piscine@ville-cesson-sevigne.fr](mailto:piscine@ville-cesson-sevigne.fr)

Logo of the City of Cesson-Sévigné: **Ville de CESSON SÉVIGNÉ**

Arrêté du 16 juin 1998 (JO du 1<sup>er</sup> août 1998) relatif au plan d'organisation de la surveillance et des secours dans les établissements de natation et d'activités aquatiques d'accès payant.

# SOMMAIRE

1 - INSTALLATION – EQUIPEMENT – MATERIEL	P.3
A - <u>IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT</u>	
B - <u>DESCRIPTION DE L'EQUIPEMENT</u>	
C - <u>IDENTIFICATION DU MATERIEL DE SECOURS</u>	
D - <u>MOYENS DE COMMUNICATION</u>	
2 – FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'EQUIPEMENT	P.7
A – <u>PISCINE</u>	
B - <u>CAFETERIA</u>	
3 - ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE	P.9
A - <u>PERSONNELS DE SURVEILLANCE</u>	
B - <u>AUTRES PERSONNELS PRÉSENTS DANS L'ETABLISSEMENT</u>	
C - <u>POSTES ET ZONES DE SURVEILLANCE</u>	
4 - ORGANISATION DES SECOURS	P.13
A - <u>PROCÉDURE GÉNÉRALE D'INTERVENTION</u>	
B – <u>FICHE BILANS</u>	
C – <u>INFORMATIONS</u>	
5 – ANNEXES	P.18

# 1 - INSTALLATION – EQUIPEMENT – MATERIEL

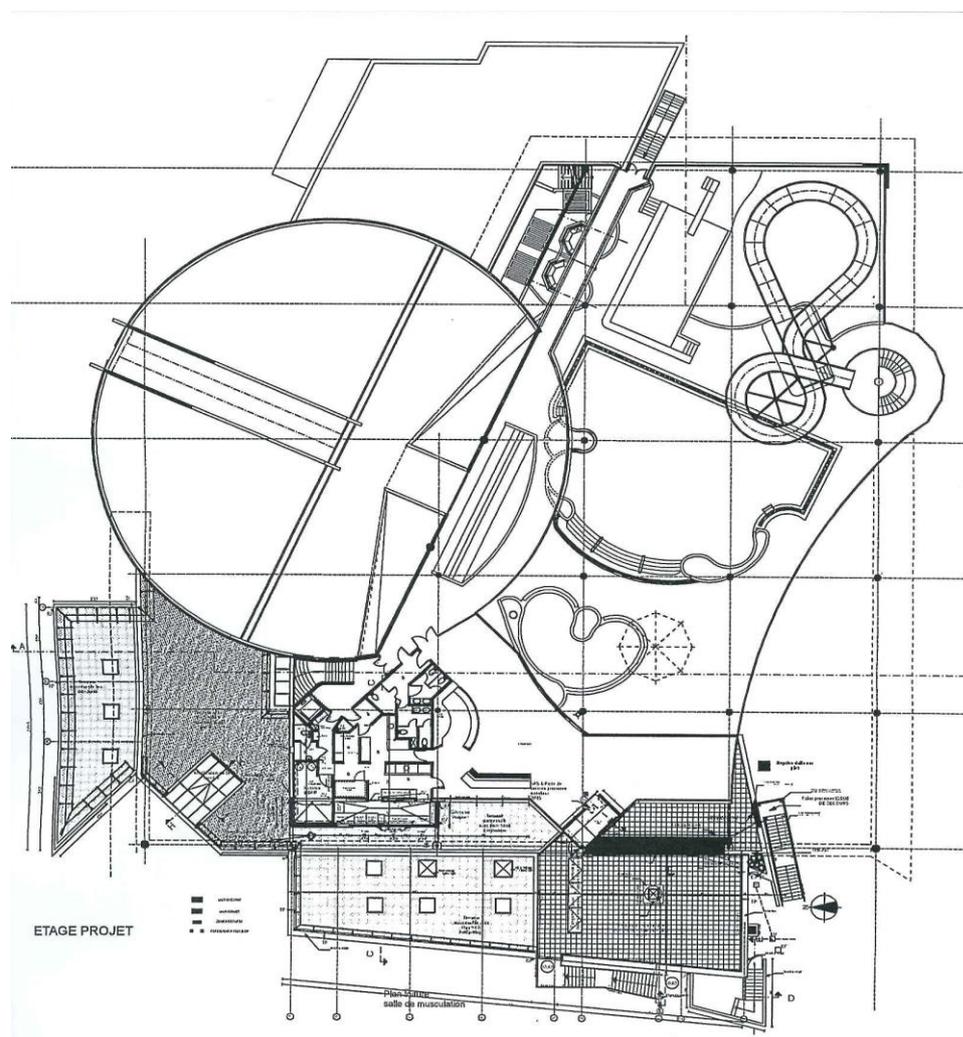
## A - IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Dénomination : Piscine Sports Loisirs de Cesson-Sévigné  
Adresse : 2 esplanade de l'hôtel de ville 35510 CESSON-SEVIGNE  
Téléphone : 02 99 83 52 10  
Fax : 02 99 83 52 11  
Courriel : piscine@ville-cesson-sevigne.fr  
Propriétaire : Ville de CESSON-SEVIGNE  
Exploitant : Ville de CESSON-SEVIGNE

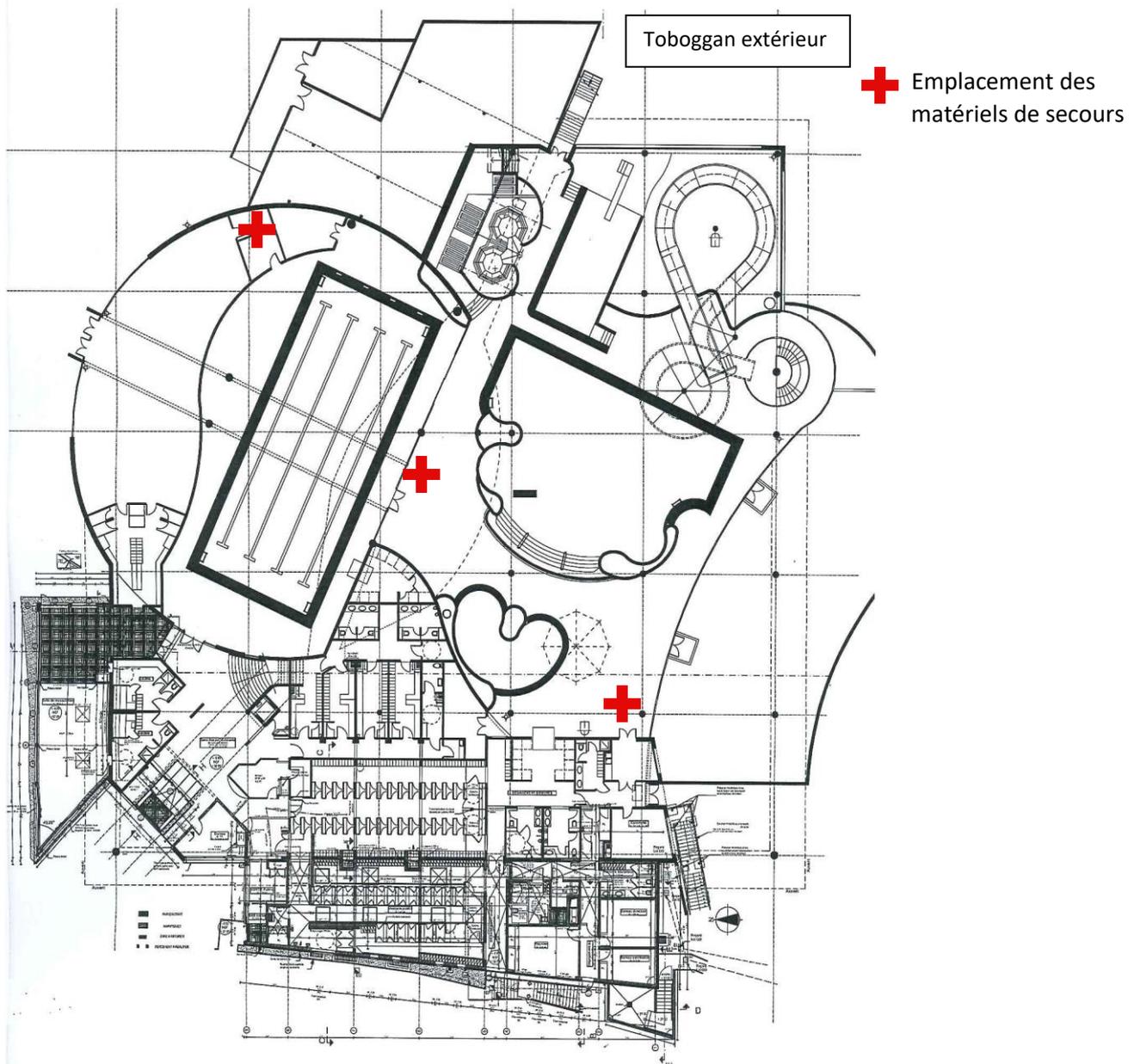
## B - DESCRIPTION DE L'EQUIPEMENT

Plan de masse (cf mairie)

Plan de l'étage



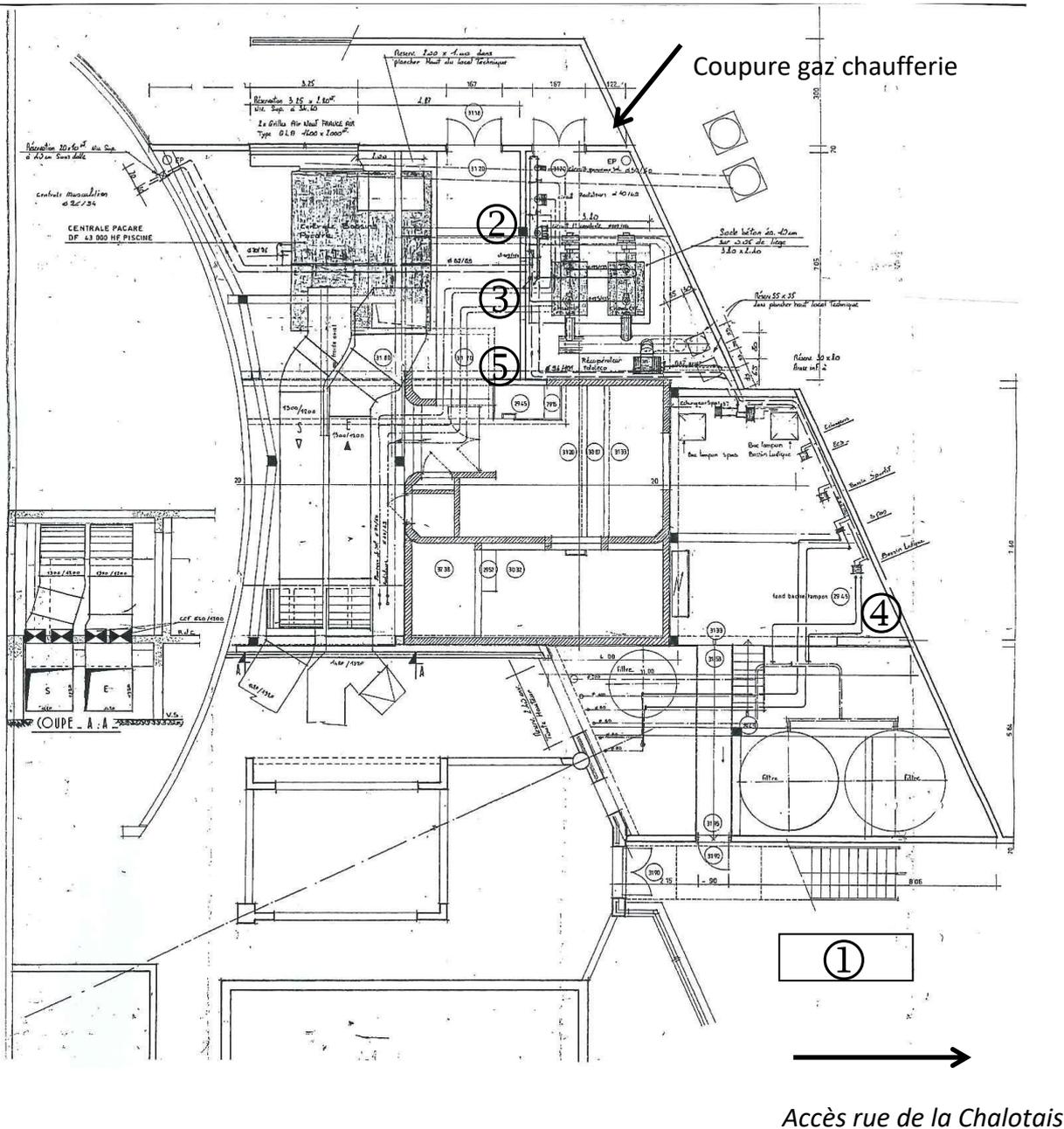
## Plan du rez de chaussée



## Caractéristiques des bassins

Bassins	Surface	Profondeur
Sportif	250 m <sup>2</sup>	De 90 à 210 cm
Ludique	250 m <sup>2</sup>	De 40 à 180 cm
Fosse à plongeon	50 m <sup>2</sup>	340 cm
Pataugeoire	50 m <sup>2</sup>	De 10 à 40 cm
Toboggan aquafreiné	8 m <sup>2</sup>	De 40 à 100 cm
Spas	8 m <sup>2</sup>	De 40 à 90 cm

## Plan des locaux techniques



### Stockage des produits chimiques

- ① Stockage chlore déplacé à l'extérieur du technique (accès rue de la Chalotais)  
Risque : Inhalation
- ② Stockage des produits acides sur bac de rétention  
Risque : Brûlure
- ③ Stockage carbonate de sodium sur bac de rétention  
Risque : Inflammable au contact de l'eau
- ④ Stockage bonbonnes de javel sur bac de rétention
- ⑤ Stockage de produits d'entretien sur bac de rétention

## Caféteria

Dénomination : Hippocampe  
Adresse : esplanade de l'hôtel de ville 35510 CESSON-SEVIGNE  
Téléphone : 02 99 83 36 36  
Mobile :  
Courriel :  
Propriétaire : Ville de CESSON-SEVIGNE  
Exploitant : Jean François BERGEAULT  
11, lieu-dit La Rimbaudais 35 140 GOSNÉ

## C - IDENTIFICATION DU MATERIEL DE SECOURS

### Matériel de sauvetage

Perches (de 2 à 4 m) disposées autour des bassins

Plan dur avec sangles araignées située sur la chaise haute de surveillance entre toboggan et sortie plongeoir

### Matériel de secours et de réanimation

Valise de réanimation et secours (téléphone portable, défibrillateur, oxygénothérapie, aspirateur mucosité, tensiomètre, oxymètre de pouls, collier cervicaux, nécessaires de pharmacie) située dans l'aquarium du bassin ludique

Oxygénothérapie et nécessaires de pharmacie situés dans l'infirmierie

Oxygénothérapie et trousse de premiers secours située dans le bureau du bassin sportif

Trousse de premiers secours située à l'accueil et en salle de musculation

### Matériel de lutte contre l'incendie

Extincteurs, déclencheurs manuels (cf plan incendie)

### Commande d'arrêt des fluides

Bouton coup de poing arrêt des pompes situé sur tableau de commande de l'aquarium

## D - MOYENS DE COMMUNICATION

### Communication interne

Téléphones : accueil (5210), direction (5239), secrétariat (4200-4201), infirmerie (4205), bureau chefs de bassins (4202-4203), bureau technique (4206),  
« poste de commande » bassin ludique (4207), bureau bassin sportif (4208)

Émetteurs-Récepteurs : un appareil par site : accueil, direction, secrétariat, salles musculation – remise en forme ; un appareil par agent : surveillant de bassin, technique, entretien

Micro situé au niveau de l'accueil

Alarme incendie

### Communication externe

Téléphones identiques à la communication interne : appel sortant, faire le 0 + numéro secours  
15 (SAMU)  
17 (Police)  
18 (Pompier)

## 2 – FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'EQUIPEMENT

- Avant l'ouverture de l'établissement aux usagers, le matériel de secours et communication doit être vérifié systématiquement, ainsi que les abords des bassins.
- Noter et vérifier les consignes sur la main courante.

## A – PISCINE

Ouverture permanente à l'exception du 1° janvier du 1° mai du dimanche 1° octobre (braderie) du 1° novembre et du 25 décembre

Vacances de Noël, fermeture à 19h au lieu de 20h.

Fréquentation maximale instantanée (FMI) : 500 personnes avec les 2 bassins et leurs douches ouverts aux publics

En cas de fermeture d'un des deux bassins à l'ouverture la FMI est de 250 personnes.

Nombre moyen d'entrées par année : 280.000 personnes

Moment prévisible de forte fréquentation : de 14h30 à 17h30 pendant les vacances scolaires et plus particulièrement l'été par beau temps.

NB : En cours de journée s'il y a un incident (accident bactériologique, altercation, ...) obligeant les éducateurs à fermer un bassin, les entrées seront aussitôt stoppées par l'accueil. Un responsable devra être averti et/ou le 17

## B – CAFETERIA

### IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT :

HIPPOCAMPE

Place Waltrop

35 510 Cesson-Sévigné

Téléphone : 02.99.83.36.36.

Propriétaire : Ville de Cesson-Sévigné

Exploitant : Jean – François BERGEAULT

11, lieu-dit La Rimbaudais 35 140 GOSNÉ

Téléphone : 02 99 83 36 36

Portable :

Responsable sécurité : Directeur piscine

Téléphone : 06.37.44.86.95.

### FONCTIONNEMENT

Pendant ces horaires, la porte donnant accès au promenoir est ouverte, permettant ainsi l'accès au hall d'entrée et à l'ascenseur.

Des soirées ponctuelles peuvent avoir lieu sur réservation.

Le gérant est en possession des clefs du promenoir et de la porte d'entrée de la piscine.

# 3 - ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE

## A - PERSONNELS DE SURVEILLANCE

Nombre : 2 personnes minimum portant le titre de MNS (cf annexe 2) en cas de faible fréquentation.

6 personnes maximum en cas de forte fréquentation et en présence d'activités

## B - AUTRES PERSONNELS PRÉSENTS DANS L'ÉTABLISSEMENT

### Fonctionnement général

Agents d'accueil : 1 minimum / 2 maximum

Agents d'entretien : 1 minimum / 2 maximum

Agents technique : 1 minimum / 3 maximum

### Musculation

Educateur APS : Suivant les horaires de la salle, 1 minimum / 2 maximum

Nb : L'accueil, le technique et la musculation sont présents uniquement suivant leur planning et non par rapport à l'ouverture de l'établissement.

### Cafétéria

Gérant et personnel de service 8 personnes

## C - POSTES ET ZONES DE SURVEILLANCE

La sécurité des usagers requiert une surveillance exclusive et constante.

Seul les personnels en charge de la surveillance sont aptes à se positionner où il semble le plus adéquat.

La surveillance des bassins est délimitée en 2 zones (sportif et ludique). Elle est assurée par 2 personnels qualifiés du titre de MNS (annexe 2)

Lors de présence d'associations encadrées par des personnels qualifiés, ceux-ci sont à disposition des MNS en charge de la surveillance et, inversement.

Pendant la surveillance, les personnels en poste doivent porter leur tenue spécifique avec leur émetteur - récepteur

## **ESPACE LUDIQUE**

- \* Compte tenu des turbulences créées par les animations, la vision de l'espace subaquatique n'est pas toujours possible de loin. Une ronde régulière est donc nécessaire.
- \* 2 surveillants en mobilité et/ou fixes sont mis en place en fréquentation normale
- \* 3 surveillants sur le bassin dont 1 poste fixe sur chaise haute en cas de forte fréquentation telle que les après-midi de vacances scolaires et dimanche matin.
- \* 1 surveillant durant les ouvertures matinales, en scolaire ou en faible fréquentation.
- \* Il n'est pas autorisé de surveiller à partir du poste de commande ainsi que la partie mitoyenne entre les 2 zones à plusieurs sauf si besoin (animations, rédaction main courante,...).

## **BASSIN SPORTIF**

- \* Il est prévu 1 surveillant effectuant des rondes régulières autour du bassin.
- \* Il accueille les groupes constitués à leur arrivée sur le bassin.
- \* Un bnsa ne peut surveiller le bassin seul sauf en présence d'un MNS pour le seconder ou sur demande de dérogation à la Préfecture par la structure (art. L 322-14).

## **CAS PARTICULIERS**

Les scolaires-la plongée-les groupes constitués-le toboggan extérieur

### LES SCOLAIRES

La règle :        1 personnel portant le titre de MNS en surveillance  
                         1 ou 2 éducateurs en enseignement

Les enseignants sont responsables de leur classe.

Les éducateurs sont responsables de la sécurité de leur établissement

Les éducateurs de surveillance assurent exclusivement la surveillance.

Si un éducateur est absent, le second assure strictement un rôle de surveillant. (circ. scolaire 2011)

NOTA BENE : les enseignants doivent impérativement pénétrer sur le bassin avant les enfants et doivent quitter le bassin en derniers.

En cas d'accident nécessitant une évacuation, l'enseignant assure l'encadrement de ses élèves en appliquant les consignes données par l'éducateur.

## LA PLONGEE

Le club assure l'encadrement de cette activité sur chacun des points d'évolution (fosse et bassin sportif) en fonction des normes fédérales.

Le MNS prend en charge la surveillance du bassin sportif et a autorité pour s'opposer à des exercices qu'il jugerait dangereux (apnée, tir au fusil) en fonction d'une mauvaise organisation ou qui pourraient engendrer une dégradation des installations.

En cas d'accident, sa connaissance des lieux et des procédures est gage d'un secours efficace.

Conditions d'accès aux bassins :

Le surveillant présent est en droit de demander le nettoyage du matériel sous la douche s'il le juge insuffisant (blocs, combinaisons, stabilisateurs, palmes, masques et chaussons).

## LES GROUPES CONSTITUÉS

Ces groupes réservent à l'avance.

Un courrier de confirmation précisant les règles d'encadrement leur est adressé. Ces consignes sont à vérifiées à l'entrée du groupe qui n'aura pas accès au bassin si elles ne sont pas respectées.

## LA TOBOGGAN EXTÉRIEUR

Le toboggan ext. (période d'affluence)

L'organisation de la surveillance du toboggan ext. est relative à l'arrêté du 16 Juin 1998/JO. Numéro 176 du 1<sup>er</sup> août 2000 ; il n'y a pas de surveillance spécifique à son ouverture. Un personnel peut être affecté pour assurer la sécurité et la prévention sur l'espace extérieur.

## PERSONNEL DE SERVICE

L'heure indiquée sur les plannings est celle du début de l'activité.

En cas de retard ou d'absence d'un agent, celui qui est en poste assure la continuité du service.

Téléphone : la réception d'appels téléphoniques fixes sur le bassin doit être réduite aux urgences, l'accueil prenant les autres messages.

**L'utilisation du téléphone portable personnel est strictement interdit sur les bassins.**

Tenue de service : afin de faciliter une alerte éventuelle, la tenue de service doit être portée en permanence lors de la surveillance public. Il est toutefois autorisé à retirer le tee-shirt sur les chaises hautes.

## FERMETURE

\*A la fermeture de la piscine et de l'espace forme l'éducateur désigné doit :

- S'assurer qu'il n'y a plus personne dans l'établissement (bassin, pelouse et terrasse d'été, vestiaires ludique et sportif, toilettes, vestiaire espace forme)
- Éteindre toutes les lumières des bassins
- Fermer l'ensemble des portes, les barrières d'accès aux bassins avec l'espace forme ainsi que les portes automatiques de l'établissement.
- Aucune utilisation de l'équipement piscine Sports Loisirs ne sera autorisée en dehors des horaires d'ouverture.

\*A la fermeture de la piscine le personnel d'accueil désigné doit :

- S'assurer qu'il n'y a plus personne dans l'espace bien être et sur la passerelle en fermant les portes d'accès.

\*A la fermeture de la piscine le personnel d'entretien désigné doit :

- Eteindre les lumières des vestiaires et de l'espace forme.

# 4 - ORGANISATION DES SECOURS

## A - PROCÉDURE GÉNÉRALE D'INTERVENTION

### MISE EN SITUATION DE SECOURS A VICTIME Après avoir assuré la protection

CAS CONCRETS SERVICES	EFFECTIFS	INCIDENT						INCIDENT CAFETERIA
		REMISE EN FORME	ACCUEIL / EXTERIEUR	VESTIAIRES	BASSINS	SOUS-STATION	INCIDENT	
REMISE EN FORME	1	Alerter Accueil / Secourir	Evacuation salle / Secourir suivant horaires					
	2	1 - Alerter 2ème securaliste/Secourir 2 - Mat.Secourisme/renfort						
ACCUEIL / ADM (Permanence jusqu'à 21H15)	1	Alerter 15/18 sur demande securaliste Stop per entrée salle	Alerter bassin ou remise en forme suivant horaires / Secourir 1 - Alerter bassin 2 - Secourir	1 - Fermeture entrée piscine/ Appel sono (si nécessaire) 1 - IDEM 2 - Evacuer vestiaires	Fermeture entrée piscine / Appel sono 1 - IDEM 2 - Diriger 18/15/Ambulance	Appel sono	Alerter Bassin	
	2	1 - Alerter 15/18 sur demande securaliste 2 - Stopper entrée salle/Mat.Secourisme Diriger secours					IDEM	
	3	1 - Alerter 2 - Evacuer / Renfort securaliste 3 - Renfort si besoin Mat.Secourisme / Renfort	3 - Fermeture entrée piscine sur demande securaliste	1 - IDEM 2 - IDEM 3 - Diriger 18/15/ Ambulance	1 - IDEM 2 - Diriger 18/15/17/Ambulance 3 - Renfort si besoin	1 - IDEM 2 - Diriger 18/15/Ambulance 3 - Renfort si besoin	1 - IDEM 2 - Diriger 18/15/Ambulance 3 - Renfort si besoin	IDEM
ENTRETIEN	1			Alerter Accueil et bassin / Secourir		Evacuer vestiaires	Evacuer vestiaires ou point de rassemblement suivant risques	
	2	1 - Mat.Secourisme/renfort 2 - Evacuer salle		1 - IDEM 2 - Evacuer vestiaires	IDEM	IDEM	IDEM	
BEESAV / BNSSA	1	1 - Renfort sur demande securaliste 2 - Evacuer un bassin si renfort	1 - Interruption cours et/ou évacuation bassin / secourir avec Mat.Secourisme		1 - Alerter securistes et accueil/Secourir/Gérer conflits 2 - Evacuation bassins/Alerter 15 18/17/Mat.Secourisme / Renfort		1 - Evacuation bassin/Renfort Mat.Secourisme 2 - Point de rassemblement suivant risques	1 - Renfort Mat.Secourisme sur demande 2 - Evacuation d'un bassin
	2							
	3	IDEM	1 - Secourir avec Mat.Secourisme 2 - Evacuation un bassin suivant fréquentation et renfort securistes	IDEM	1 - IDEM 2 - Alerter 15-18-17 /Mat.Sec. 3 - Evacuation bassin sportif/ Stopper pompes si besoin	1 - IDEM 2 - IDEM 3 - Utilisation extincteur suivant risques	1 - IDEM 2 - IDEM 3 - Surveillance	
	4	IDEM	IDEM		4 - Surveillance	IDEM 3	IDEM 3	
TECHNIQUE	1				Intervenir en sous-station si origine du problème Renfort évacuation	Alerter bassin et accueil / Périmètre de sécurité ou élimination du risque		
	2				IDEM	Alerter bassin et accueil / Périmètre de sécurité/ déagagement d'urgence ou élimination du risque / secourir		
CAFETERIA	6						1 - Alerter Accueil/ Récupérer DSA piscine 2 - Secourir avec DSA 3 - Alerter 15/18	

NB : Afin d'éviter d'aggraver l'état de la victime, faire le geste de secours approprié avant d'alerter !  
Alerter le 17 pour incivilté(s)

En cas de nécessité d'évacuation du bâtiment, tout le personnel dirige le public vers l'issue la plus proche en fonction de la localisation du problème (en fonction des conditions météo évacuation des usagers vers la salle du conseil municipal de l'espace citoyen (soirs et week-ends et fériés) prendre le badge d'ouverture n° 141 dans la boîte rouge du registre de sécurité situé à l'accueil de la piscine ou le badge n° 142 dans l'armoire à pharmacie de la piscine et ensuite ouvrir en actionnant les mécanisme auto salle conseil (porte annexe extérieur). Les clefs du portail extérieur se trouve dans la pharmacie.

### **ADAPTATION AUX DIFFÉRENTS TYPES D'ACCIDENTS :**

L'accueil ou le surveillant informent :

- Le chef de bassin\* de permanence (soir et week-end) 06 22 91 61 10  
ou Le directeur de la piscine Sports Loisirs\* poste 5239 ou 06 37 44 86 95 (en journée)
- Le directeur du service des loisirs\* poste 5216 ou 06 10 65 84 09
- \* : Ces personnels relayeront l'information aux autorités supérieures
- L' élu de permanence 06 13 51 60 43

Si la responsabilité de l'établissement est mise en cause (vis desserrée, carrelage cassé...) le signaler sur le carnet sanitaire ou la main courante afin que la réparation soit effectuée.

### **ACCIDENTS MATERIELS GRAVES NECESSITANT L'EVACUATION DU PUBLIC**

-Incendie

-Emanation toxique

-Dommage divers au bâtiment

-Généralités

-Le personnel témoin de l'accident ou alerté :

- Prévient ou fait prévenir l'accueil
- Effectue les gestes de sécurité élémentaires en fonction de l'accident

-L'accueil :

- Arrête les entrées
- Assurent l'alerte générale
  - Bassin sportif et ludique
  - Salle de musculation
  - Vestiaires
  - Cafétéria
  - Technicien de piscine

-Evacuation

Chacun à son poste canalise vers l'issue la plus proche, en fonction de la situation et en empêchant tout retour en arrière, en particulier dans les vestiaires.

# B – FICHE BILANS



**FICHE BILANS**

DATE:..... HEURE:.....h..... LIEU:.....

Piscine de Cesson-Sévigné

VILLE DE  
**CESSON  
SÉVIGNÉ**

INTERVENANT : NOM ..... PRENOM ..... SIGNATURE .....

**VICTIME**

NOM:..... PRÉNOM:..... Age.....  M  F

ADRESSE : ..... Téléphone : .....

**BILAN CIRCONSTANCIEL**

Malaise / Maladie  Noyade  Chute  Blessure  Choc  Autre : .....

**BILAN D'URGENCE VITALE**

OBVA  Hémorragie  Inconscience  Arrêt ventilatoire  Arrêt cardio-ventilatoire

<b>Conscience</b>	<b>Ventilation</b>	<b>Circulation</b>
<input type="checkbox"/> PC depuis: ..... <input type="checkbox"/> PCI durée: ..... <input type="checkbox"/> Répond aux questions <input type="checkbox"/> Ouvre les yeux <input type="checkbox"/> Désorientée : temps espace <input type="checkbox"/> Agitée <input type="checkbox"/> Confuse <input type="checkbox"/> Somnolente <u>Motricité, Sensibilité</u> <input type="checkbox"/> ne sert pas les mains <input type="checkbox"/> ne bouge pas les pieds / orteils <input type="checkbox"/> ne réagit pas au pincement <u>Pupilles</u> <input type="checkbox"/> égales <input type="checkbox"/> inégales	Fréq. Respiratoire : ...../min <u>Respiration</u> Resp. normale <input type="checkbox"/> superficielle <input type="checkbox"/> Resp. régulière <input type="checkbox"/> difficile <input type="checkbox"/> Resp. ample <input type="checkbox"/> bruyante <input type="checkbox"/> Saturation O2 : .....% <u>Bruits ventilatoires</u> <input type="checkbox"/> gargouillements <input type="checkbox"/> sifflements <input type="checkbox"/> ronflements <u>Visage</u> <input type="checkbox"/> sueurs / transpiration <input type="checkbox"/> cyanose	Fréq. Cardiaque : .....bat/min Régulier <input type="checkbox"/> Irrégulier <input type="checkbox"/> Bien frappé <input type="checkbox"/> Filant <input type="checkbox"/> Pression Artérielle ..... <u>Observations</u> <input type="checkbox"/> Pâleur visage <input type="checkbox"/> Recoloration cutanée > 3 sec. <input type="checkbox"/> Froideur des membres <input type="checkbox"/> Marbrures cutanées <input type="checkbox"/> Décoloration de la peau <input type="checkbox"/> Température : .....

**BILAN COMPLEMENTAIRE**

**BILAN LESIONNEL**

**P:** Plaie  
**B:** Brûlure  
**H:** Hémorragie  
**T:** Traumatisme  
**D:** Douleur  
**AS:** Abs. Sensibilité  
**AM:** Abs. Motricité

**Observations:**

.....

.....

.....

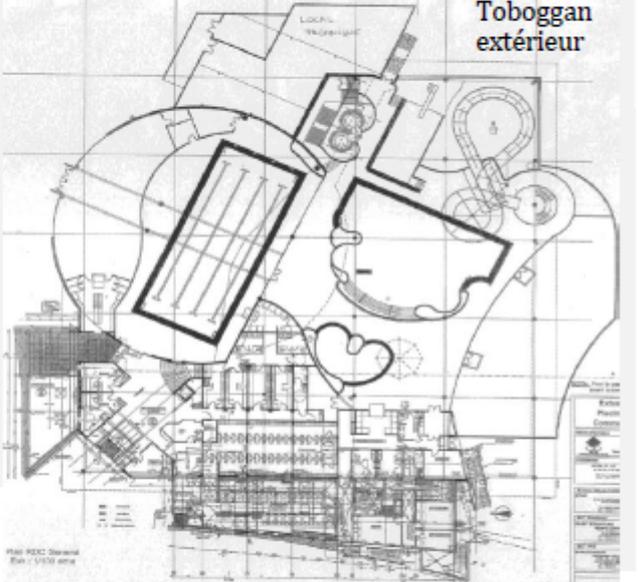
.....

.....

.....

.....

.....





## POINTS PARTICULIERS

### INCENDIE

Couper le gaz (cf. plan)

Intervenir sur le foyer à l'aide des extincteurs

Couper l'électricité

### ÉMANATION TOXIQUE

Assurer une ventilation maximum (ouvrir les trappes de désenfumage dans les vestiaires).

### CHLORE GAZEUX

Après chaque changement de tube s'assurer qu'il n'y a pas de fuite à l'aide d'un chiffon imbibé d'ammoniaque.

En cas de problème utiliser le masque prévu à cet effet (cf. plan).

### ACIDE CHLORIDRIQUE ET EAU DE JAVEL

En se mélangeant, ces deux produits génèrent un gaz mortel.

Ce cas de figure nécessite l'évacuation immédiate de tout l'établissement.

Couper la ventilation.

**EN REGLE GÉNÉRALE, EN CAS DE DOUTE SUR LA GRAVITE DE LA SITUATION, RÉAGIR COMME S'IL S'AGISSAIT D'UN RISQUE MAJEUR.**

## C – INFORMATIONS

- Validation du POSS par les personnels de la structure
- Affichage à l'entrée de la piscine :
  - du plan d'évacuation
  - des consignes de sécurité
  - du POSS
  - du règlement intérieur
  - des diplômes des éducateurs
  - cartes professionnelles
  - analyses de l'air et de l'eau
- Il est mis en place des mises en situation secourisme pour les personnels durant l'année à raison d'une demi-journée par trimestre (la première journée de chaque vacance scolaire) en y ajoutant le recyclage annuel réglementaire.